DEGRANDPRÉ CHAIT

Le 6 mars 2023

Par dépôt électronique

Me Véronique Dubois
Régie de l'Énergie
800 Place Victoria, 2e étage, bureau 255
Montréal (Québec) H4Z1A2
veronique.dubois@regie-energie.qc.ca

Objet : **Prolongation du délai pour déposer DDR de l'ACEF de Québec (ACEFQ) au Distributeur**
Demande d'approbation du plan d'approvisionnement 2023-2032 d'Hydro-Québec dans ses activités de distribution

Votre référence : Dossier R-4210-2022

Notre référence : 107155-9

Chère consœur,

La présente fait suite à la décision procédurale D-2023-011 qui fixe à aujourd'hui, le 6 mars 2023, à 12h, le délai pour déposer les Demandes de renseignements (« DDR ») au Distributeur dans le dossier mentionné en objet.

L'ACEFQ a pris connaissance de la DDR de la Régie ainsi que les réponses du Distributeur déposées au dossier et complète présentement la révision de ses propres questions en conséquence. Vu le nombre de questions posées, les réponses fournies et l'analyse en cours, l'ACEFQ souhaite informer la Régie qu'il sera impossible d'y répondre d'ici midi.

En conséquence, l'ACEFQ demande respectueusement à la Régie de lui accorder une prolongation de délai pour déposer son DDR jusqu'à 16h aujourd'hui, le 6 mars 2023.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations les plus distinguées.

Me Serena Trifiro
Avocate

T. 514.878.3263
F. 514.878.5763
strifiro@dgchait.com

ST /

DGCdocs - 14634254 v1